

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

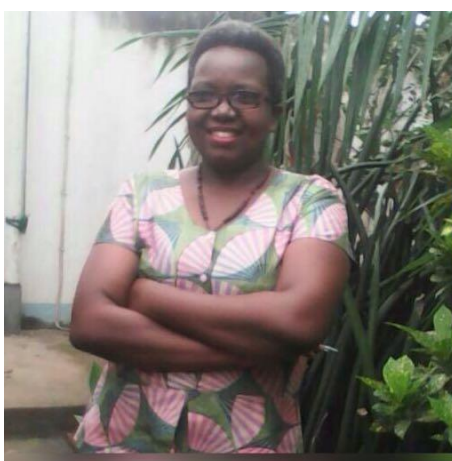
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°89 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 11 au 17 décembre 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 17 décembre 2017, au moins 471 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS..... 3

0. INTRODUCTION..... 4

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME 4

1.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE..... 4

1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET/OU DES IMBONERAKURE.. 4

1.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE..... 5

1.1.3. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES..... 5

1.1.4. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA RIVIERE, DANS LA BROUSSE OU AUTRES ENDROITS..... 6

1.2. DES PERSONNES PORTEES DISPARUES 7

1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES ADMINISTRATIFS 7

1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS 7

II.ACTES D'INTIMIDATION PAR DES IMBONERAKURE ET/OU DES ADMINISTRATIFS.... 8

III. AUTRES FAITS RAPPORTES..... 9

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 12

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

DPE : *Direction Provinciale de l'Enseignement*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

FNL : *Front National de Libération*

PMPA : *Partis et Mouvements Politiques Armés*

RDC : *République Démocratique du Congo*

SNR : *Service National de Renseignement*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 16 personnes tuées dont 7 cadavres, 4 portées disparues, 1 torturée, 23 arrêtées arbitrairement.

Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'est diligentée, ce qui est très inquiétant.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, des militaires ainsi que des administratifs sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'assassinat, de disparition, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Le phénomène de justice populaire continue à se manifester dans différents coins du pays.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Des actes d'intimidation ont été relevés dans ce bulletin.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit du Gouvernement du Burundi pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET/OU DES IMBONERAKURE

Deux personnes tuées en commune Musigati, province Bubanza

En date du 14 décembre 2017, vers 4 heures, sur la colline Mpishi, commune Musigati, province Bubanza, deux hommes prénommés Boniface et Monasse ont été tués par la police dans une fouille perquisition faite par la police du poste de Musigati appuyée par la police du commissariat provincial de Bubanza. Selon des sources sur place, un fusil de type kalachnikov a été retrouvé au cours de cette fouille. Deux personnes des noms d'Ézéchiel Girukwishaka et Salvator Nsavyimana ont été arrêtés et incarcérés au cachot de poste de police de la commune Musigati.

Une personne tuée en commune Nyabihanga, province Mwaro

Une information parvenue en notre rédaction en date du 17 décembre 2017 indique qu'en date du 10 décembre 2017, des jeunes Imbonerakure ont battu à mort une personne originaire de la

colline Gihoma, commune Nyabihanga, province Mwaro. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de vol dans un champ de tomates se trouvant dans les marais qui séparent la colline Gihoma et la colline Kivomwa. Des policiers ont arrêté Bukuru, chef de colline Kivomwa l'accusant d'avoir dénoncé les auteurs présumés du crime précisent les mêmes sources sur place.

1.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE

Une personne tuée en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 13 décembre 2017, dans le quartier Nkenga-Busoro, zone Kanyosha, commune Muha, Mairie de Bujumbura, une personne prénommée Etienne alias Mipanga a été tuée par des personnes en ronde nocturne, accusée de vol. Des sources sur place indiquent que des gens en ronde l'ont soupçonné et l'ont poursuivi jusqu'à lui mettre la main dessus. Après avoir constaté que le soupçonné avait une machette, notre source dit que cela a suscité la colère de ces personnes en ronde nocturne qui l'ont par la suite tué à coups de fouets. Certaines parmi elles ont été aussi blessées par ce présumé voleur, précise notre source.

Les mêmes sources ajoutent que ce crime a été commis après quelques jours que le chef de zone Kanyosha Jean Pierre Niyonkuru ait tenu une réunion de sécurité appuyé par le responsable de la police en cette zone, dans laquelle il a été décidé que les habitants de la localité doivent assurer leur sécurité en faisant des rondes.

1.1.3. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Deux personnes tuées en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 13 décembre 2017, dans le quartier Nkenga-Busoro, zone Kanyosha, commune Muha, Mairie de Bujumbura, deux personnes non identifiées ont été tuées par des hommes non identifiés, selon des sources sur place. Le matin du 14 décembre 2017, des policiers ont opéré une fouille perquisition.

Une personne tuée en commune Matongo, province Kayanza

L'information parvenue à notre rédaction en date du 17 décembre 2017 indique qu'en date du 10 décembre 2017, vers 1 heure du matin, sur la colline Munyinya, commune Matongo, province Kayanza une personne non identifiée a été tuée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place cette personne serait originaire de la commune Kabarore et serait un voleur.

Une personne tuée et une autre blessée en commune Gitaramuka, province Karusi

En date du 17 décembre 2017, vers 5heures du matin, sur la colline Nyarutovu, Zone et Commune Gitaramuka, province Karusi, le ménage de Karadoga a été attaqué par des personnes armées non identifiés. Ils ont tué sa femme Ngendakumana et Karadoga a été grièvement blessé au niveau du cou. Selon des sources sur place, ils ont pris une somme de

150.000 fbu que Karadoga avait reçu lors de la vente de son vélo. Il a été transporté à l'hôpital de référence de Karusi et la police dit que les enquêtes sont en cours.

1.1.4. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA RIVIERE, DANS LA BROUSSE OU AUTRES ENDROITS

Un corps sans vie retrouvé en commune Giharo, province Rutana

Le matin du 12 décembre 2017, sur la colline Buyaga, zone Muzye, commune Giharo, province Rutana, Kaburungu, membre du CNDD-FDD et chef de la sous colline Muzye, âgé de 62 ans a été retrouvé mort à côté de la route Muzye-Giharo. Il a été enterré le 13 décembre 2017. Selon des sources sur place, il avait une blessure au niveau de la gorge. Le mobile et les présumés auteurs ne sont pas connus.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mugamba, province Bururi

En date du 11 décembre 2017, le corps de Josiane Nikundana, élève à l'école secondaire Lumière de Kinindo, habitant dans le quartier Kibenga, zone urbaine de Kinindo, mairie de Bujumbura a été retrouvé à Rwingwe, commune Mugamba, province Bururi, selon des sources sur place. Selon les proches de Josiane, elle avait disparu en date du 8 décembre 2017. Selon le procureur au parquet de Bururi, les enquêtes sont en cours pour connaître les auteurs de ce crime. Le corps a été conduit à la morgue de l'hôpital Matana précisent les mêmes sources.

Trois corps sans vie retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 12 décembre 2017, sur la rivière Rusizi, à la 5^{ème} transversale Gasenyi, en commune Buganda, province Cibitoke, trois corps sans vie non identifiés ont été retrouvés. Selon des sources sur place, ces trois corps ont été vite enterrés sans aucune enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 14 décembre 2017, un corps sans vie non identifié a été retrouvé dans la forêt, en zone Ngoma, commune Murwi, province Cibitoke. Selon des sources sur place, le corps était ligoté.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bubanza

En date du 17 décembre 2017, vers 10 heures, au centre urbain de Bubanza, commune et province Bubanza, Venant Ngirabeza, directeur de l'école paramédicale de Bubanza, a été retrouvé mort dans son bureau. Selon des sources sur place, son corps était suspendu sur une corde.

1.2. DES PERSONNES PORTEES DISPARUES

Quatre personnes enlevées en commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 13 décembre 2017, des policiers à bord d'un pickup immatriculé A262A PN, attaché au poste de police Buterere ont fait sortir et embarqué 4 jeunes du cachot de la zone vers une destination inconnue. Les identités de ces jeunes ne sont pas encore connues car les policiers intimidaient toute personne qui tentait de les identifier lors de leur embarcation.

1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES ADMINISTRATIFS

Une personne torturée en commune et province Makamba

En date du 15 décembre 2017, Frédéric Ntakirutimana, boutiquier, a été battu par le numéro 2 des élus de la colline Makamba II, Hamissi Kabura accompagné du représentant du CNDD-FDD sur cette colline prénommé Claude. Ces derniers l'ont battu prétextant qu'il avait volé une batterie de téléphone. Selon des sources sur place, ce boutiquier est victime des propos qu'il a lancé devant son client qu'il votera NON lors du prochain référendum, ce qui n'a pas plu ce dernier et il est allé le dire à ces deux militants du parti au pouvoir. La victime présente des blessures au niveau de l'œil.

1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 13 décembre 2017, sur la 12^{ème} transversale, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Manassé Kadigi a été arrêté par le prénommé Jérémie, responsable du SNR en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, Manassé Kadigi a été accusé de ne pas dénoncer les gens qui ont passé tout près de sa parcelle pendant la nuit. Il a été incarcéré au cachot de poste de police de la zone Maramvya.

Trois personnes arrêtées en commune Ruhororo, province Ngozi

En date du 11 décembre 2017, trois personnes prénommées Salvator, Léonard et le nommé Majambere, tous membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés par la police, sur la colline Giturwe, commune Ruhororo, province Ngozi.

Des sources sur place indiquent que les trois personnes arrêtées ainsi que les autres membres du FNL aile d'Agathon Rwasa ont été accusés de lancer une grenade dans un ménage d'un jeune Imbonerakure prénommé Samuel de la colline Giturwe, zone Mubanga. Les mêmes sources ajoutent qu'ils ont été appréhendés après une fouille-perquisition opérée par la police dans certains ménages des membres du parti FNL de la zone Mubanga, commune Ruhororo, province Ngozi au cours de laquelle trois bottines neuves ont été saisies chez Léonard.

Quinze personnes arrêtées en commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 11 décembre 2017, des militaires avaient bloqués les avenues de 0 à 2 du quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura, pour laisser la police faire la fouille perquisition dans les ménages. Selon des sources sur place, quinze personnes ont été arrêtées et conduites à la zone urbaine de Cibitoke. Accusées d'irrégularités diverses dans les cahiers de ménages, elles ont toutes été libérées moyennant une rançon allant jusqu'à 10 000 fbu.

Une personne arrêtée en commune Kibago, province Makamba

En date du 16 décembre 2017, sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba, Blaise Gaca a été arrêté arbitrairement par le chef de poste de la police de la colline Mbizi alors qu'il venait de la république Unie de Tanzanie dans le cadre du travail. Il était accusé de participation aux mouvements armés. Il a été libéré après intervention des élus locaux et de sa famille.

Deux personnes arrêtées en communes Gitaramuka et Buhiga, province Karusi

En date du 11 décembre 2017, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karusi, un nommé Ndayishimiye a été arrêté et conduit au cachot de la commune Gitaramuka par des Imbonerakure sur l'ordre de l'administrateur communal, Jeanette Ningabiye. Selon des sources sur place, Ndayishimiye était accusé de concubinage avec une veuve appelée Nibigira, qui, elle aussi, a été arrêtée par des Imbonerakure en date du 12 décembre 2017 à Buhiga et incarcérée au cachot de la commune Buhiga. Les mêmes sources indiquent que l'Administrateur communal de Gitaramuka a ordonné à Ndayishimiye de donner une rançon de 200.000 fbu pour qu'il soit libéré, ce qu'il n'a pas pu faire.

Une personne arrêtée en commune Bugabira, province Kirundo

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 13 décembre 2017 indique qu'Anatole Kanyenkiko, membre de l'UPRONA aile de Charles Nditije, a été arrêté en date du 7 décembre 2017 par des Imbonerakure de la colline Nyamabuye, province Kirundo. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot de la commune Bugabira en date du 8 décembre 2017. Selon les mêmes sources, il a été accusé de téléphoner ses membres de famille réfugiés au camp de Mahama au Rwanda et de collaborer avec des rebelles.

II. ACTES D'INTIMIDATION PAR DES IMBONERAKURE ET/OU DES ADMINISTRATIFS

Discours d'intimidation en commune Bugendana, province Gitega

En date du 12 décembre 2017, à Bugendana en province Gitega, il y a eu le lancement de la campagne nationale sur le référendum pour le changement de la constitution de la République. Le Président Nkurunziza a dit que la révision de la Constitution ne concerne que les burundais et que ceux qui ont participé au coup d'Etat manqué du 13 mai 2015 ne sont pas concernés. Il a ajouté que personne n'est autorisé à s'opposer au projet de révision de la constitution en ces

termes « *uwozokwitambika imbere y'umugambi wacu azibonerako* » (celui ou celle qui osera s'opposer au projet de révision de la constitution en subira les conséquences).

Discours de haine et d'intimidation en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 14 décembre 2017, en commune Mpanda, province Bubanza, s'est tenue une réunion à l'intention des membres des ligues du CNDD-FDD, dans les enceintes de la commune Mpanda. Le coordinateur des ligues du parti CNDD-FDD, Sylvestre Ndayizeye, a encouragé et intimidé l'ordre aux Imbonerakure de chercher tous ceux qui pourraient entraver la modification de la constitution, ou refuser de contribuer pour les élections de 2020, que même si ça serait les agents des forces de l'ordre, il faudra les éliminer (*ni ukubakorerako*). Il a ajouté des enseignements divisionnistes que la composante sociale Hutu doit gouverner le nombre d'années que la composante sociale Tutsi a passé au pouvoir et même plus.

Discours de haine et d'intimidation en commune Nyabikere, province Karusi

En date du 14 décembre 2017, dans les enceintes du lycée communal Nyabikere, province Karusi, lors de la campagne de sensibilisation sur le projet de révision de la constitution du Burundi, le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieure et de la recherche scientifique, Janvier Ndirahisha, a signifié à la population que celui qui osera voter contre la nouvelle constitution aura coupé la branche sur laquelle lui et ses voisins s'assoient.

L'administrateur communal de Nyabikere, Léonidas Nakumuryango a ajouté que des cordes pour ligoter ceux qui voteront ou qui enseigneront de voter contre sont déjà disponibles et que même d'autres mesures plus efficaces ont été préconisées.

III. AUTRES FAITS RAPPORTES

Deux fusils retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 11 décembre 2017, sur la colline Rukana, commune Rugombo, province Cibitoke, deux fusils de type kalachnikov ont été retrouvés par la police dans le ménage d'un Imbonerakure du nom de Jonas Ndayisenga. Selon nos sources, Jonas Ndayisenga a pris fuite vers la RDC.

Droit à un procès équitable

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 17 décembre 2017 indique qu'en date du 8 décembre 2017, un Imbonerakure nommé Mayoya de la colline Kavogero, commune et province Kirundo, gardien de la source d'eau à Kavogero a été tabassé par ses compagnons dont Madora et Bitaruka. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir exigé un montant de 300 fbu par bidon à leurs épouses comme tout autre citoyen mais ces dames ont refusé disant qu'elles devraient bénéficier de la gratuité à cause de leurs époux Imbonerakure. Rentrées sans eau, leurs époux Imbonerakure ont décidé de battre Mayoya. Il a été hospitalisé et s'est vu obligé de vendre sa seule terre pour payer les frais de soins de santé. Il a porté plainte mais sans issu.

Une personne blessée en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 16 décembre 2017, vers 21 heures, sur la colline Musema, commune Butaganzwa, province Kayanza, Libère Nzigendako, cultivateur et membre du parti UPRONA aile de Charles Nditije, a été poignardé par des jeunes Imbonerakura dont Claude Niyiragira et Janvier Ndayizeye. Selon des sources sur place, Anatole a des conflits fonciers avec sa famille. Il bénéficie des soins à l'hôpital Musema.

Trois personnes blessées au cours d'une attaque à la grenade en commune Mukaza, Mairie de Bujumbura

L'information parvenue à la ligue Iteka en date du 15 décembre 2017, indique que dans la nuit du 10 décembre 2017, trois personnes ont été blessées au cours d'une attaque à la grenade perpétrée au bistrot dit «ku Micopo» situé à la 2^{ème} avenue numéro 43, en zone Bwiza commune Mukaza, Mairie de Bujumbura, selon le porte-parole de la police, Pierre Nkurikiye.

Les sources sur place indiquent que l'une des blessées a été conduite à l'un des hôpitaux de la Mairie de Bujumbura pour être soignée. Les auteurs de cette attaque restent inconnus, selon les mêmes sources. Le phénomène de jet de grenades est devenu monnaie courante en Mairie de Bujumbura.

Une personne blessée en commune Bwambarangwe, province Kirundo

Dans la nuit du 11 au 12 décembre 2017, à la position de Kimeza, commune Bwambarangwe, province Kirundo, un policier ex-FAB, Pascal Nizigiyimana a été fusillé au niveau de la tête, jambes et bras par son collègue ex-PMPA issu du CNDD-FDD. Il a été conduit à l'hôpital de Ngozi pour bénéficier des soins. Fébronie Ningabire, administrateur de la commune Bwambarangwe a caché l'auteur dans sa maison et n'a pas été appréhendé.

Une personne tuée en commune Rusaka, province Mwaro

En date 17 décembre 2017, sur la colline Mahonda, zone et commune Rusaka, province Mwaro Aline Nizigiyimana âgée de 30ans a mis au monde un enfant, puis l'a tué, selon des sources sur place. Le chef de colline a alerté la police qui par la suite l'a arrêté et conduite au cachot communal de Rusaka. Les enquêtes sont en cours.

Une grenade retrouvée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 13 décembre 2017 indique qu'en date du 10 décembre 2017, en commune et province Kayanza, à l'hôtel Passos, une grenade non explosé a été retrouvée. Selon des sources sur place, deux personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes.

Une grenade retrouvée en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 13 décembre 2017, sur la colline Rutsindu, zone Munzenze, commune Mishiha, province Cankuzo, une grenade a été trouvée dans une termitière par la population, selon des sources sur place.

Des personnes malmenées en commune Matongo, province Kayanza

En date du 14 décembre 2017, en commune Matongo, province Kayanza, lors d'une réunion du conseil communal, le député Gélase Ndabirabe a ordonné que désormais aucun cultivateur n'a le droit de récolter ses champs de maïs sans aviser l'administration locale afin de stocker la moitié de sa récolte dans les greniers communaux. A la suite de cette décision, les cultivateurs se munissent de machettes pour aller récolter.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des assassinats, des enlèvements, des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des présumés opposants du pouvoir du CNDD-FDD sont signalés.

Le phénomène de cadavres est également signalé dans ce bulletin.

Des actes d'intimidation organisés par des cadres du parti CNDD-FDD constituent une source de menaces à l'endroit de toute personne non membre du parti au pouvoir.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des jeunes de la ligue Imbonerakure, des policiers, des militaires, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population ;
- De coopérer pleinement avec la CPI en vue de punir les responsables des crimes commis au Burundi.